

SESSIONS DE MOULAGES GROUPÉS FICHE CONSEIL PARTICIPANT

VOUS ÊTES INSCRITS À UNE SESSION DE MOULAGES GROUPÉS POUR PROTECTEURS AUDITIFS SUR MESURE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION AGI-SON ?

PRENEZ LE TEMPS DE LIRE LES QUELQUES CONSEILS CI-DESSOUS !

LE CHOIX DU PROTECTEUR AUDITIF

Vous pouvez choisir entre 6 niveaux d'atténuation : -10, -15, -17, -20, -26 et -27 dB. Souvenez-vous que la nocivité du bruit n'est pas seulement liée à son intensité. La durée de l'exposition détermine également sa dangerosité.

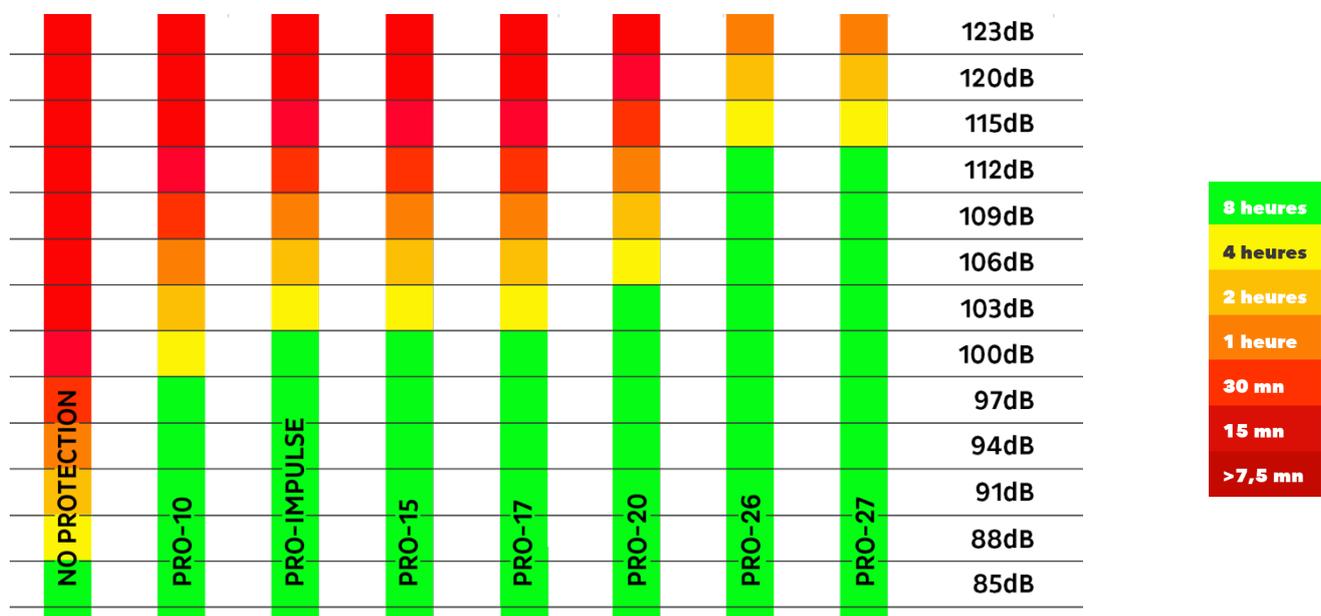
8 heures à 80dB = 15 minutes à 95dB = 1 seconde à 107dB !

Il convient donc de choisir un niveau d'atténuation qui vous permettra de porter vos protecteurs auditifs sans les retirer lorsque vous êtes exposés à un niveau sonore élevé et pas nécessairement l'atténuation la plus importante.

Consultez les informations pour vous aider à choisir et n'hésitez pas à demander conseil le jour de la session.

Enfin, si vous n'étiez pas satisfait de votre choix, sachez que vous aurez deux mois après la réception de vos protecteurs pour modifier vos filtres sans frais supplémentaire. Vous avez aussi la possibilité de commander une paire de filtre supplémentaire.

QUEL FILTRE POUR QUELLE EXPOSITION ?



SESSIONS DE MOULAGES GROUPÉS FICHE CONSEIL PARTICIPANT

LA PRISE D'EMPREINTES

Vous êtes inscrits en groupe de 3 à 4 personnes, par créneaux de 30 minutes, divisés en deux temps :

- Conseil de prévention
- Réalisation des moulages des conduits auditifs

Vos empreintes sont réalisées par un audioprothésiste ou un spécialiste de prévention formé à cette intervention qui se déroule comme suit :

- Contrôle de votre conduit auditif à l'aide d'un otoscope. La présence d'un excès de cérumen peut présenter une contre-indication à la réalisation de vos empreintes. Si vous êtes sujet à des bouchons de cérumen, pensez à faire contrôler vos conduits auditifs par votre médecin avant le jour de l'opération.
- Un protège tympan est placé dans le fond de votre conduit auditif, à une distance d'au moins 7 mm de votre tympan, afin de délimiter l'emplacement de la pâte à empreintes. Une pâte silicone est injectée dans vos oreilles
- Séchage de 3 à 4 minutes
- Retrait et contrôle des empreintes

LE REGLEMENT

Choisissez votre atténuation, les coloris de vos protecteurs et vos options et validez votre commande en ligne.

Effectuez votre règlement dès la fin de la session, par CB (règlement en 3 fois possible), par Paypal ou par virement.

Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre employeur, choisissez le mode de règlement "prise en charge employeur" et reportez ses coordonnées en "adresse de facturation".

LA LIVRAISON

Vos protecteurs seront livrés sur le lieu où vos empreintes ont été réalisées. Vous serez avertis par mail de leur disponibilité et des conditions de retrait. Le délai de livraison est variable car dépend de notre volume de commande. Une livraison individuelle reste envisageable à vos frais.

Attention, toute inscription et réalisation de vos moulages vous engage.

En cas de non-réception de votre commande sous 72h, vous ne pourrez plus bénéficier de la livraison groupée offerte et une facture couvrant les frais de gestion et réalisation des empreintes (30 €) vous sera adressée.

Vous bénéficiez de ces conditions privilégiées dans le cadre de la campagne de prévention des risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute de la musique d'AGI-SON. Ces conditions peuvent être appliquées car tous les acteurs qui les rendent possibles sont impliqués dans cette campagne et parfois bénévoles sur ces actions.
Nous vous remercions de leur accorder le meilleur accueil possible.